

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 27 Mars

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (19): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Jean BARDAIL († 19 : 47), Madame Liliane DOCAN († 19 : 47),

Etaient absents (13): Monsieur Edmond MARCEL, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE († 20 : 48), Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (01): Madame Marianne LOYSON (par Monsieur Jean-Claude LOMBION)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

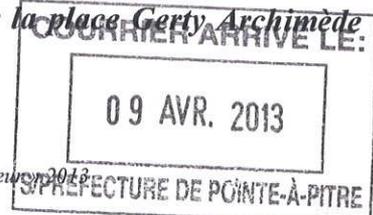
Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 16-04-2013 Organisation du Parcours du Cœur 2013

Aujourd'hui, plus de mille villes proposent chaque année les parcours du cœur organisés par des associations de cardiologie, les clubs de santé et les associations locales.

L'édition 2013 fêtera ses 38 ans dont l'objectif n'a jamais changé : « **Bougez pour votre cœur** ».

Fidèle à la volonté municipale « Morne-à-L'Eau bouge pour sa santé » et afin de sensibiliser la population sur les problèmes de santé liés notamment aux maladies cardio-vasculaires, la collectivité organise la 4^{ème} édition du Parcours du cœur sur la place Gerty Archimède et propose une journée d'animation et d'information.



Le plan de financement proposé est présenté en annexe de la présente.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire, et d'autoriser l'appel à concours dans le cadre du financement de cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Sur proposition de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver l'organisation de la 38^{ème} édition de la manifestation intitulée « Les Trophées du Cœur » 2013 sur la place Gerty Archimède de Morne-à-L'Eau.*

ARTICLE 2 : *D'approuver le plan de financement tel que présenté en annexe.*

ARTICLE 3 : *D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 4 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Mars 2013
Le Maire,*

Jean-Claude LOMBION



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

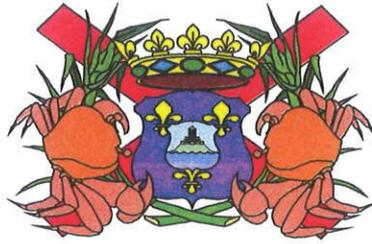
Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.





PARCOURS DU CŒUR 2013
BUDGET PREVISIONNEL

DESIGNATIONS	CHARGES	PRODUITS	DESIGNATIONS
Sandwichs	279.38€	400€	Inscription athlètes
Boissons - Jus	208.04€	120€	Partenaires/sponsors
Coupes - Médailles	184.06€	1 280.00€	Partenaires/sponsors
Location de chapiteaux	675.96€	600€	Partenaires/sponsors
Dossards	120€	1347.44€	Commune
Grille des prix - Compétition	1280.00€		
Location arche	600€		
Sonorisation	400€		
TOTAL	3747.44€	3747.44€	

